

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHATELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 22 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE : 22 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 24
Votants : 32

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

L’appel nominal est effectué par François LONGEAULT,

Etaient présents :

Mme ARENOU, Maire,
M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint
Mme ABLOUH, M. BOUCHELLA, Mme BATHILY, M. ENGRAND, Mme. BELHADJ-ADDA, M. GAILLARD Maires – Adjoints,
Mme CHERGUI, M. MOHAMMED, Mme CHARLOT, M. CHERQUEFOSSE, Mme ZABAIRI, Mme BOUKANDOURA, M. LEFEVRE, Mme PANIGHINI, M. CHIKH, Mme BAUDRY, Mme HADIL, M. GORA, M. NEY, Mme LITI, M. BOUZAR, Mme SISSOKO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

M. THUMARIN	(procuration M. GAILLARD)
Mme DA SILVA	(procuration M. CHERQUEFOSSE)
M. DA CRUZ	(procuration Mme ARENOU)
Mme GEREMIA	(procuration Mme CHERGUI)
M. MARCIN	(procuration M. LONGEAULT)
M. BRENOT	(procuration Mme ABLOUH)
M. SION	(procuration M. BOUZAR)
Mme VERGNAUD	(procuration M. NEY)

Absents :

M. LIAOUI

MOTION DES COMMUNES DU CANTON DE MEULAN-LES MUREAUX ET DES COMMUNES VOISINES DU TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE ET OISE POUR L'AVENIR DU CHIMM

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 al. 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'ancienneté de l'implantation du centre hospitalier intercommunal de Meulan-Les Mureaux (CHIMM) et l'attachement des familles du territoire à cet établissement avec lequel chacune a construit ou partagé une histoire,

CONSIDÉRANT l'importance de conserver un hôpital de proximité pour une population locale parfois très éloignée de l'offre de soin en ruralité ou dans des quartiers fragilisés,

CONSIDÉRANT la paupérisation frappant le bassin de vie de l'hôpital,

CONSIDÉRANT la démographie susceptible d'être profondément modifiée avec les nombreuses constructions de logements en cours et programmées dans le Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) de la Communauté urbaine GPS&O,

AYANT PRIS CONNAISSANCE des préconisations des cabinets Capgemini et Vi-Santé, missionnés par l'ARS Ile-de-France, en Conseil de Surveillance du CHIMM le 2 juillet 2026, proposant une restructuration en profondeur avec notamment :

- la diminution puis l'arrêt progressif de l'activité chirurgicale,
- la réduction progressive de l'activité de soins critiques,
- l'arrêt de l'activité d'obstétrique,
- l'augmentation des capacités de médecine,

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

LA VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES, comme les communes du canton de Meulan-Les Mureaux et les communes voisines du territoire de Grand Paris Seine et Oise :

- bien que consciente de la baisse significative d'activité de ces dernières années, de la gravité du déficit budgétaire à hauteur de 16 M€ en résultat comptable 2025 et de la nécessité de garantir des soins de qualité en toute sécurité aux patients,
- malgré les efforts réels engagés par la direction du GHT Yvelines Nord pour maintenir l'activité du CHIMM malgré ces contraintes lourdes,

DEMANDE à l'ARS Ile-de-France :

- des délais raisonnables avant toute prise de décision permettant à la communauté médicale de poursuivre sereinement ses travaux sur l'amélioration de l'activité au CHIMM,
- aucune action antérieure aux élections présidentielle et législatives de 2027, afin d'éviter toute récupération politique avant cette échéance et d'envisager la perspective de réformes de notre système de santé avec un nouveau gouvernement,
- des propositions à l'échelle des trois établissements hospitaliers du GHT Yvelines Nord, la situation de Meulan-Les Mureaux ne pouvant être traitée de manière isolée au regard des déficits qui impactent également fortement Mantes-la-Jolie et Poissy-Saint Germain,

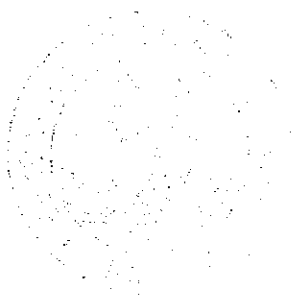
- la présentation d'un schéma et d'une vision pour l'offre de soin sur le territoire afin d'avoir de la visibilité sur les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour accompagner des transformations,
- des réponses concrètes aux réels besoins des habitants en matière de santé en tenant compte des évolutions démographiques,
- l'information et l'association des élus en continu et en toute transparence sur la situation de l'hôpital.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le six octobre deux mille vingt-six.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint

François LONGEAULT





Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20261006-2026-DEL-84-DE
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026